

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EXTRAORDINNAIRE
Du 14 juin 2016**

L'an deux mil seize, le quatorze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DUCREUX Philippe. MARESCHAL Christophe. MARY Georges. VOISIN Jean-Marc.

Absents excusés : MM. GERRIET Grégory (procuration à M.VOISIN Jean-Marc). SUDEIX Franck (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole. DAILLY Christophe (procuration à M. AMPRINO Richard). MARION Cédric (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : M. DUCREUX Philippe

1/Subvention à l'association organisatrice de la fête patronale 2016

DE-01-14-06-16

Monsieur AMPRINO Richard s'étant retiré,

Madame Nicole FERREIRA DE SOUZA, Adjoint au Maire, Responsable de la commission FÊTES ET CÉRÉMONIES, présente aux Conseillers Municipaux les modalités d'organisation de la fête patronale 2016. L'organisation de la fête patronale 2016 a été confiée à l'Association Communale de Chasse Agréée d'Abergement la Ronce.

A cet effet, elle propose qu'une subvention soit attribuée, comme les années précédentes, à cette association pour couvrir les frais de ladite organisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention à l'association organisatrice de la fête patronale 2016, à savoir à l'association communale de chasse agréée d'Abergement la Ronce d'un montant de 2 000.00 € et d'effectuer un éventuel ajustement.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 du budget primitif 2016.

2/Avenants aux baux d'habitation : modification des modalités de paiement des loyers en raison de la dématérialisation des avis des sommes à payer.

DE-02-14-06-16

Le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie Municipale du GRAND DOLE a demandé à la mairie d'ABERGEMENT LA RONCE d'être commune pilote en matière de dématérialisation des avis des sommes à payer envoyés aux locataires des appartements communaux.

Tous les baux des appartements locatifs prévoient dans leur article 5 que le paiement des loyers s'effectue à terme à échoir alors qu'il faudrait le prévoir à terme échu. Ces avis des sommes à payer tiendront compte du versement des allocations logement par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Un avenant aux baux est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'un avenant à l'ensemble des baux des appartements communaux sera établi ; ces avenants permettront également de régulariser certaines situations (mariage, concubinage, pacs, etc. ...).

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux avenants à intervenir.

3/Examen du dispositif « Voisins Vigilants »

DE-03-14-06-16

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par un foyer d'ABERGEMENT LA RONCE pour adhérer au dispositif « Voisins vigilants ». Cette démarche répond à un besoin accru des habitants en matière de sécurité dans les communes. Ce dispositif permettrait de rassurer les administrés, de permettre à chacun de retrouver certaines valeurs telles que l'entraide et la solidarité entre voisins.

La mise en place de la procédure passe par l'organisation d'une réunion publique en présence de la gendarmerie. Il est nécessaire également de désigner un référent au sein du Conseil Municipal qui sera chargé d'être le trait d'union de ce dispositif. Le territoire de la commune est ensuite découpé en secteurs et un référent volontaire est désigné à l'intérieur de chaque secteur. La proposition globale TTC de « VOISINS VIGILANTS » s'élève à 1 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, par 13 voix **POUR** et 1 abstention (Mme Joëlle LEPETZ), d'entamer la démarche de mise en œuvre de l'opération « VOISINS VIGILANTS ».

► **DÉSIGNE**, à l'unanimité, Monsieur BOUCHER Eric, Conseiller Municipal, en qualité de référent du Conseil Municipal Ce référent sera chargé de la mise en œuvre de cette démarche avec l'organisation de réunions publiques.

► **DIT** que les conditions financières d'adhésion à ce dispositif seront négociées eu égard au prix pratiqué pour les communes environnantes.

4/Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation de parcelles situées en zone Ua du PLU (chemin de l'ancienne décharge)

DE-04-14-06-16

Le Maire indique à l'assemblée que les propriétaires de deux parcelles cadastrées section AB, n° 91 et 250 situées chemin de l'ancienne décharge ont demandé un certificat d'urbanisme. Ces parcelles sont situées en zone Ua du PLU. L'accès en réseaux secs et réseaux humides est à créer, de même que la voirie. Il sera également nécessaire de prévoir un surdimensionnement des réseaux pour permettre la desserte en urbanisation de la zone 1AU2 (partie de la parcelle AB 281). Pour ce faire, le recours à un maître d'œuvre s'avère nécessaire.

Il précise également que, lors des travaux de requalification de la rue de Damparis, le bureau VERDI INGENIERIE a été désigné en qualité de maître d'œuvre. Une proposition a donc été demandée au bureau VERDI INGENIERIE. Elle s'élève à la somme de 11 832.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise VERDI INGENIERIE la maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de viabilisation des parcelles situées en zone Ua du PLU (chemin de l'ancienne décharge) moyennant un coût TTC de 11 832.00 €.

► **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2016, opération 108 – VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS –

**5/Examen d'une demande de prorogation d'inscription pour l'enfant SAINT-HILLIER
Lola à l'école de DAMPARIS**

DE-05-14-06-16

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 24 mai 2016 décidant d'attendre le résultat de la rencontre avec Madame et Monsieur SAINT-HILLIER, domiciliés 6B RUE D'AUMUR concernant les motivations de leur demande de prorogation de l'inscription de leur fille Lola à l'école de Damparis.

Les contraintes professionnelles des parents et donc leur organisation (travail de nuit pour Monsieur et horaires décalés tôt le matin et tard le soir pour Madame) les ont amenés à demander la poursuite de la scolarisation de leur fille à l'école de Damparis. A la suite de cette rencontre, ils ont déposé un certificat médical indiquant que l'état de santé de Lola SAINT-HILLIER nécessitait le maintien de sa scolarisation à l'école de Damparis.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND CONNAISSANCE** du certificat médical délivré par le Dr DEWALLY indiquant que l'état de santé de SAINT-HILLIER Lola nécessite la continuation de sa scolarisation, à l'école de Damparis, à la rentrée scolaire 2016/2017. L'autorisation du Conseil Municipal n'est donc plus nécessaire.

6/Examen d'une lettre de la Directrice de l'école pour obtenir des crédits supplémentaires dans le cadre de l'achat du changement des livres de lecture du Cours Préparatoire

DE-06-14-06-16

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Madame Valérie SOVANT, Directrice de l'école d'ABERGEMENT LA RONCE, indiquant que les nouveaux programmes applicables à la rentrée de septembre 2016 nécessiteront un renouvellement des livres de lecture pour le cours préparatoire.

Elle demande donc des crédits supplémentaires à hauteur de 250.00 € pour couvrir cette dépense.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ▶ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de voter les crédits suivants :
- Article 6067 : + 250,00 €
- Article 022 : - 250,00 €

7/Inscription d'un enfant de SAMEREY à l'école d'ABERGEMENT LA RONCE

DE-07-14-06-16

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Madame Séverine DABONVILLE, maman de Bradley DURAND qui confirme son souhait d'inscrire son fils à l'école d'ABERGEMENT LA RONCE à la rentrée de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération,

▶ **DONNE, à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE** à l'inscription de Bradley DURAND, né le 14 février 2014, domicilié à SAMEREY (Côte d'Or) 16 ROUTE DE SAINT FRANCOIS, à l'école d'ABERGEMENT LA RONCE à la rentrée de septembre 2017.

8/Poursuite des travaux de reprise et modification des gouttières encaissées sur les bâtiments locatifs de la RUE DE L'AUNE

DE-08-14-06-16

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 24 mai dernier confiant à l'entreprise « LES COMPAGNONS DU BÂTIMENT » les travaux relatifs à la reprise et à la modification des gouttières encaissées sur les bâtiments locatifs de la Rue de l'Aune moyennant un coût TTC de 5 170.00 € unitaire.

Il précise qu'il s'agissait d'une seule face pour un bâtiment double, en l'occurrence le bâtiment sis B3, B4, rue de l'Aune. Il convient donc de prévoir la totalité du bâtiment, soit les deux faces.

Il donne lecture d'un devis complémentaire de l'entreprise « LES COMPAGNONS DU BÂTIMENT » pour un montant de 5 170.00 €.

▶ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier la poursuite des travaux de reprise et modification des gouttières encaissées sur le bâtiment locatif sis B3, B4 rue de l'Aune moyennant un coût TTC de 5 170.00 € (correspondant à la face OUEST du bâtiment).

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016, opération 104 – LOCATIFS.

9/Affaires diverses

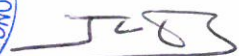
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe MARESCHAL concernant la création d'un coffret contenant les différentes protections dans la salle du sous-sol. Monsieur Christophe MARESCHAL précise que les ensembles d'appareillage doivent être placés dans un coffret ou une armoire fermant à clé, abritant les commandes, de façon qu'elles ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées.

En conséquence, les ensembles d'appareillage seront placés dans l'armoire électrique existante dans le garage communal.

La séance est levée à 19 h 20



Le Maire,



Jean-Louis BOUCHARD